
Adresse du comité de surveillance d'Indreville qui détaille ses dons en argenterie, or et numéraire, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance d'Indreville qui détaille ses dons en argenterie, or et numéraire, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 189-190;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31976_t1_0189_0000_11

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Pour exciter l'émulation, nous te prions, Citoyen président, de vouloir bien faire inscrire cette note sur le Bulletin, sans cependant qu'il y soit fait mention des signatures, voulant ne pas perdre le mérite de l'incognito.

Nous profitons de cette circonstance pour renouveler entre tes mains le serment que nous fîmes, le jour que nous offrîmes ces dons, de rester toujours attachés inviolablement à la République une et indivisible, et de la soutenir de tout notre pouvoir. »

NORTY, COLIN, DIOT, VALLOT, BAROYD, GATOUILLOT, LEMAIRE, POIVEL, ADAM, BOUDET AUTUARY, FAU-DRILLON-VIARDY, DUMENY, GALBOIS [et 11 autres signatures].

20

La société des sans-culottes de Méré (1) a équipé un cavalier, qu'elle offre à la République.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au ministre de la guerre (2).

21

La municipalité de Crouay, district de Bayeux, fait part à la Convention que lorsqu'elle a célébré la reprise de Toulon, les citoyens ont donné pour les défenseurs de la Patrie, 24 chemises, 174 liv. en assignats, et 6 liv. en argent. Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Crouay, 9 pluiv. II] (4)

« Citoyen président,

Le jour que nous avons célébré avec enthousiasme la victoire immortelle remportée sur la perfide Toulon, il fut ouvert un registre pour recevoir les dons et les offrandes que tous les citoyens voudraient faire en faveur des braves défenseurs de la Patrie vainqueurs des tyrans. Alors, sur l'invitation de la municipalité, manifestée au peuple par un discours énergique prononcé par le plus ardent républicain, le curé de cette commune, alors tous les habitants, animés du même civisme, se disputaient à qui ferait les premières offrandes; les moins fortunés voulaient eux-mêmes donner l'exemple. Qu'il était beau de les voir pleurer de ce qu'ils ne pouvaient faire de plus grands et de plus agréables sacrifices!

Enfin notre petite commune dont la majorité des citoyens sont pauvres a porté ses offrandes à 175 l. en assignats, 6 l. données par le citoyen Sally, curé, 24 chemises presque toutes neuves.

Nous te prions, Citoyen Président, d'annoncer à la Convention ces différents dons que nous avons envoyés au district avec la liste des Républicains qui les ont faits. Dis-lui de plus que la

plus grande gloire de la Municipalité est de n'avoir jamais participé à la trame odieuse du fédéralisme qui n'existe que pour la honte et la ruine de ses auteurs. Toujours, la Municipalité rejeta avec mépris leurs arrêtés liberticides et malgré leurs menaces tyranniques et leurs poignards levés, elle n'a jamais souillé ses registres d'un seul de leurs écrits, parce qu'en tout temps, elle n'a reconnu d'autres lois que celles émanées de la Montagne sainte, qu'elle invite de rester à son poste et de ne quitter les rênes du gouvernement que quand l'Europe entière aura reconnu la souveraineté du peuple français en admirant l'altitude de son âme républicaine.

Salut, fraternité, Unité, Indivisibilité. »

D. AUBRAYE, SALLY, GLEYNALL, SYWRAY (maire), J.H. CHVER (secrét.).

P.S. A la fin de cette lettre le citoyen secrétaire reçoit une pièce de six sous pour délivrance d'acte, il la joint à son don, ne voulant conserver vers lui aucune pièce à face tyrannique.

22

Le comité de surveillance d'Indreville annonce que de toutes parts l'autel de la Patrie se couvre d'offrandes civiques, et qu'il fait un envoi de 73 marcs 3 gros d'argent, 5 gros et demi en or, 1,084 liv. 1 s. 9 d. en numéraire, et 556 liv. 5 s. en assignats.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Indreville, 2 pluiv. II] (2)

« Citoyens représentants,

Tel est l'empire de la raison et l'énergie du peuple que de toutes parts l'autel de la patrie se couvre de l'or arraché au luxe, à l'avarice, à la superstition. Mille grâces à la Convention nationale qui imprima ce beau mouvement de générosité et de philosophie. La sublime constitution, que vous avez donnée au peuple français, constitution, qui immortalise et le législateur qui la décréta et le peuple qui lui donna sa sanction, fut le prélude des victoires de la République. Nos triomphes éclatants sur les ennemis de la Liberté seront suivis de victoires, plus grandes encore.

Les préjugés disparaîtront, la raison seule aura des autels à côté de la vertu et de la félicité publique, les Français ont juré la République, et il n'est pas de sacrifices, qu'ils ne soient prêts à faire pour son triomphe, ici, citoyens, il n'est pas de sans-culottes qui ne se soit dépouillé même de son nécessaire, pour contribuer au soulagement de nos frères d'armes et au succès de nos armées. Ah! si vous aviez vu, avec quel enthousiasme, avec quel transport de civisme et de dévouement, nos concitoyens s'empressaient d'apporter leur offrande, à la Société populaire, qui la première en avoit donné l'exemple, vous auriez partagé l'attendrissement et la joie qui brilloient dans tous les yeux, et maîtrisoient tous les cœurs.

(1) P.V., XXXI, 351. B^{im}, 30 pluiv. (suppl^t); C. Eg., n^o 550.

(2) C 291, pl. 928, p. 30.

(1) Seine-et-Oise.

(2) P.V., XXXI, 351. B^{im}, 30 pluiv. (suppl^t); J. Sablier, n^o 1149; C. univ., 2 vent.

(3) P.V., XXXI, 351. B^{im}, 30 pluiv. (suppl^t); J. Sablier, n^o 1149.

(4) C 291, pl. 928, p. 29.

Nous vous annonçons l'envoi de 72 marcs un gros et demi, argent, 5 gros et demi en or; en galons d'or 6 gros; en différentes matières d'argent 1 marc 2 gros; en numéraire, 3084 l. 1 s. 9 d.; en assignats 556 l. 5 d.

Nous vous prévenons éaglement qu'il existe encore dans le Comité grand nombre d'effets nécessaires à l'équipement et habillement des volontaires, que nous ferons passer à la destination que nous indiquera le Ministre de la Guerre, et dont nous vous ferons connoître la valeur.»

F. AUDEBERT, P. TOULIN (*présid.*), C. PEYROT (*secrét.*), Cpr. DEVAUX, JABLIN, DUFOUR, BASSET, G.L. VIOLLETTE, C.L. GAUTHIER.

23

La municipalité et le comité de surveillance de la commune de Baye, district de Sézanne, félicitent la Convention nationale sur ses travaux, l'invitent à rester à son poste, et lui annoncent un don patriotique fait par les citoyens de cette commune, consistant en 7 matelas, 8 paires de draps, 45 chemises, 9 paires de souliers, 6 paires de bas et autres objets ainsi que de 10 marcs 4 onces d'argenterie et des autres dépouilles de leur église.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Baye, 10 pluv. II. A la Conv.] (2)

« Citoyens,

La municipalité et le Comité de surveillance de Baye, chef-lieu de canton, district de Sézanne, département de la Marne s'empressent de se joindre à tous les autres républicains leurs frères, pour vous féliciter sur vos grands travaux dont vous êtes occupés depuis le commencement de la Révolution française jusqu'à ce jour. Malgré les orages de la trahison qui ont tâché de vous affaiblir de toutes parts! L'univers étonné de votre fermeté et de votre résistance ne pourra sous peu déjà s'empêcher de convenir que vous vous êtes acquis la plus grande gloire en délivrant votre patrie des tyrans, du despotisme et du fanatisme, qui étoient les monstres les plus terribles à terrasser. Continuez donc Sainte-Montagne! achevez votre ouvrage et n'abandonnez votre poste qu'après avoir mis la dernière main à l'œuvre et avoir affermi pour jamais la République française, tous les citoyens de la France jusqu'à leurs derniers neveux, vous rendront des actions de grâces et les peuples de la terre ne décesseront (*sic*) de chanter vos louanges jusqu'à la fin des siècles!

Nous joignons ici l'état des dons patriotiques qui ont été donnés par les citoyens de notre commune à la Patrie et à ses défenseurs déposés au district :

7 matelas, 8 paires de draps, 12 chemises neuves, 21 bonnets, 12 à rétablir pour les hôpitaux, 9 paires de souliers, 6 paires de bas, 2 mouchoirs de poche, un gros ballot de linge propre à faire des bandes et de la charpie, 3 livres de charpie.

Argenterie

un calice et sa patène, un ciboire, un bassin et 2 burettes, un encensoir, un petit vase servant aux huiles; le tout pesant 10 marcs 4 onces un quart et une demi once.

En cuivre

12 chandeliers, une lampe, 2 bénitiers, 2 croix, le tout pesant 81 livres.

Et mêlé, provenant de nos cloches, environ 3.300 livres pesant.

Nous nous adressons à vous dans la plus grande confiance que vous voudrez bien nous accorder la demande que nous allons vous faire :

Le local étant très rare dans notre commune, nous sommes sur le point de ne plus savoir où nous tiendrons nos séances, tant pour la municipalité, que pour le comité de surveillance, et même comme notre commune est assez considérable et qu'elle se trouve être un chef-lieu de canton, nous désirerions former une société populaire et comme le presbytère se trouve vacant; voilà ce qui forme le sujet de notre demande; attendu qu'il peut suffire pour faire le local de tout ce qui est nécessaire à notre commune pour le service de la République! Autrement nous serions fort embarrassés; nous vous prévenons que comme il est vacant, nous allons provisoirement tenir nos séances en attendant la décision de votre réponse. Nous espérons que vous ne refuserez pas cette demande à des Républicains qui se vouent entièrement au salut de la République! S. et F.»

Observation : La commune n'a pour tout revenu que 85 l. 11 s. qui lui sont payées sur l'Hôtel de la Ville de Paris.

EGÉ (*maire*), MAILLIARD (*off. mun.*), GOUIN (*présid. du Comité*), S. BERAT (*off.*), GUÉRIN [et dix autres signatures].

24

Le conseil-général du district de Mussidan demande des subsistances; il invite la Convention nationale à rester à son poste.

Renvoyé à la commission des subsistances (1).

25

Le citoyen Hersecap, de la commune de Tourouvre, district de Mortagne, fait don de 48 liv. en or, et d'un cachet d'argent avec une médaille.
Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Tourouvre, 3 pluv. II. Au cⁿ Ducroisi] (3)

« Citoyen,

Une indisposition inséparable de mon âge ne m'a pas permis de souscrire au désir que j'avois de me rendre à Mortagne pour charger à la messagerie une boîte que je viens de faire inscrire contenant 2 louis en or, un cachet et une plaque d'argent avec un médaillon.

(1) P.V., XXXI, 351. Bⁿ, 30 pluv. (suppl^t).

(2) C 291, pl. 928, p. 11.

(1) P.V., XXXI, 351. Bⁿ, 30 pluv. (suppl^t).

(2) P.V., XXXI, 352. Bⁿ, 30 pluv. (suppl^t).

(3) C 291, pl. 928, p. 12.